



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB******DC N° 16.040*****DECISION**

***Concernant la fixation de tarifs  
de la Salle de Spectacles de ROYAN***

==°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 17 juillet 2014 (DC N°14/220) concernant la fixation de tarifs de la Salle de Spectacles de ROYAN, rendue exécutoire le 22 juillet 2014,

**DECIDE**

- de compléter la décision DC N°14/220, comme suit :

Services	9h – 12h	14h – 17 h	17h – 20h	20h – 22h	22h - .....
Ateliers	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	X
Répétitions	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	16,90 €/Serv	33 €/heure

Conférences	Semaine	Week-end (V,S,D)
Entrée Payante	85,00 €	98,00 €
Entrée Gratuite	58,00 €	66,00 €

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 7528 – Fonction 313 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 28 janvier 2016**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 février 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO